

ASSOCIATION PORT DE ROQUE DE THAU

A POUR BUT LE GROUPEMENT DES PERSONNES SENSIBILISEES PAR LA VIE DU CHENAL, L'UTILISATION RATIONNELLE DU PORT ET SA PRESERVATION COMME PETIT PORT TRADITIONNEL ESTUARIEN. ART.2 STATUTS

NOM, PRENOM

ADRESSE

TEL.

Courriel @

Souhaite adhérer à l'association PORT DE ROQUE DE THAU, en qualité de

MEMBRE D'HONNEUR (nommé par l'asso) désirant adhérer à l'association afin de pouvoir prendre part aux décisions lors des assemblées. cotisation versée ____ € (minimum 10 €)

MEMBRE BIENFAITEUR (soutient l'association) cotisation versée ____ € (minimum 10 €)

MEMBRE ACTIF (usager du port) cotisation de 20 €

Cotisation réglée le _____ par chèque par espèces

La cotisation couvre l'année associative soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association, et du règlement du Port de Roque de Thau, et m'engage à les respecter.

JE SOUHAITE METTRE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION LES COMPETENCES SUIVANTES :

FAIT à _____ LE _____ Signature

Administrateur référent :

Copies à fournir chaque année pour les membres actifs

Carte de circulation du navire concerné par l'autorisation d'emplacement

Attestation d'assurance précisant conformément à l'article 8 du règlement du Port de Roque de Thau

« Les bateaux doivent avoir une assurance à jour couvrant, au minimum, les risques suivants :

- dommages causés aux ouvrages du port quelle qu'en soit la nature soit par le navire, soit par l'usager ou ses passagers ;

- renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage à l'intérieur du port ou dans le chenal d'accès ;

- dommages tant matériels que corporels causés aux tiers à l'intérieur du port, y compris ceux pouvant découler de l'incendie du bateau ou de sa réserve de carburant répandue sur le plan d'eau. »

Siège social : 21 lieu dit le bourg – 33710 VILLENEUVE ;

Adresse postale : 110 la Reuille 33710 BAYON

leportderoquedethau@yahoo.com - http://www.roquedethau.e-monsite.com